

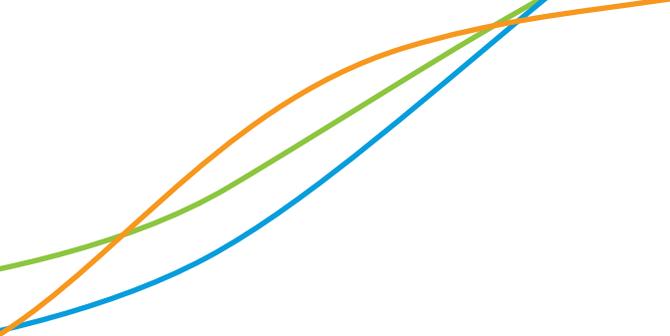


# PLAN MERCREDI

---

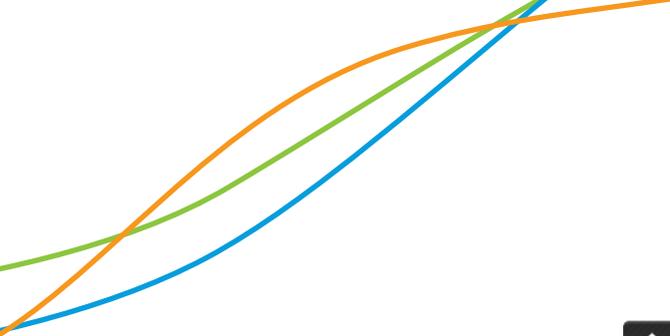
Les solutions  
d'encadrement  
et de recrutement  
pour les activités  
périscolaires  
et éducatives.





## ➤ Contexte

- Le Plan Mercredi cherche à renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature, promouvoir le caractère éducatif des activités et favoriser l'accès à la culture et au sport.
- Il veille à la complémentarité éducative, et garantit la qualité des activités proposées en matière d'encadrement
- Les élèves peuvent ainsi accéder, sur les horaires concernés, à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.
- Les Communes doivent mettre en place un Projet Educatif Territorial (PEDT), visant notamment à organiser sur les territoires la mise en oeuvre des Activités Périscolaires.
- Le Plan Mercredi doit fédérer l'ensemble des acteurs locaux, associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels, pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée.
- Face aux besoins considérables en matière d'encadrement, les acteurs locaux rencontrent de grandes difficultés dans les recrutements d'animateurs périscolaires formés et qualifiés, et disposent de peu de réponses en termes de solutions d'emploi mutualisés.



## ➤ La Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs, dont l'objectif est de favoriser le développement de l'emploi associatif dans le secteur des Sports et des Loisirs, s'inscrit pleinement dans les réseaux associatifs à même d'apporter leurs propositions aux Municipalités face à ces besoins d'organisation.

Nos **50 associations locales Profession Sport et Loisirs** et nos **40 Groupements d'Employeurs**, véritables incubateurs d'emploi, contribuent aujourd'hui, à travers la construction de **parcours qualifiants**, à l'insertion, à la formation et la pérennisation d'emplois de nombreux éducateurs sportifs et animateurs socioculturels (25 000 emplois gérés, 15 000 organismes de droit privé à but non-lucratif concernés).

Suivant exclusivement une logique à but non-lucratif, l'ensemble des Associations Profession Sport et Loisirs promeut la déprécarisation des éducateurs sportifs et animateurs socio-culturels, la logique de l'emploi mutualisé et le décloisonnement entre les associations intervenant dans les domaines purement sportifs et celles ayant une activité plus générale d'organisation de loisirs.

Ces emplois mutualisés s'inscrivent dans des logiques de constructions transversales inter-branches plutôt que de branche et d'activités fédérales classiques, répondant aux besoins d'un territoire et évitant ainsi une fuite des compétences.

Nos associations ont donc aujourd'hui l'entière maîtrise du processus de recrutement et de formation d'un grand nombre d'éducateurs sportifs et animateurs socio-culturels.

Formées et informées régulièrement sur l'évolution des diplômes propres à notre secteur d'activité, nos associations possèdent une expertise reconnue sur les questions d'ordre pédagogique. Des exigences en matière de qualification sont de surcroît nécessaire afin de satisfaire nos structures utilisatrices et parfaire à la réglementation imposant la possession du diplôme requis pour tout enseignement contre rémunération.

Notre Bourse Nationale d'Emploi regroupe chaque année **7 000 offres d'emploi** d'éducateurs ou animateurs. Elle est surtout consultée par **10 000 candidats** à une embauche ou recherchant des heures complémentaires d'activités.

## ➤ Les associations Profession Sport & Loisirs

Les associations Profession Sport et Loisirs possèdent un portefeuille de **25 000 éducateurs et animateurs socio-culturels**, aux compétences les plus variées (arts du cirque, football, peinture...). La palette des activités proposées est ainsi diversifiée et peut parfaitement répondre aux besoins des municipalités en charge des activités périscolaires. Les associations Profession Sport et Loisirs exercent une activité de mise à disposition de salariés, à destination d'organisme à but non-lucratif. A travers leurs Groupements d'Employeurs, elles sont donc les employeurs de ces différents éducateurs et animateurs et en assument les responsabilités liées à la fonction employeur.

Les associations Profession Sport et Loisirs procèdent ainsi quotidiennement à la mise à disposition d'éducateurs sportifs et animateurs socioculturels au service de différentes associations et de collectivités locales, dans le cadre défini par la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011. Cette mise à disposition résulte alors d'une convention entre l'association Profession Sport et Loisirs et les structures utilisatrices au quotidien de nos collaborateurs salariés.

### Plus concrètement :

- Le coût de la prestation correspond aux salaires horaires de nos éducateurs et animateurs, majorés des cotisations sociales obligatoires et des frais liés à la bonne gestion de nos structures.
- La mise à disposition s'effectue en fonction du volume d'heures choisi durant la semaine ainsi que des besoins de chaque co-employeur pour le compte de ses activités.
- Le collaborateur concerné peut se déplacer sur un lieu d'activité déterminé. Une intervention sur les lieux mêmes de l'école est ainsi possible.
- Les prestations de service Profession Sport et Loisirs s'inscrivent enfin dans une démarche de responsabilité sociale et territoriale. Nos Groupements d'Employeurs sont bâtis sur la forme associative loi 1901. Ils n'ont aucun but lucratif et recherchent en permanence la cohérence territoriale dans le choix des structures sollicitant la logique de l'emploi à temps partagé.



# NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

**La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs s'engage, à son échelle, à relever le défi du développement durable en s'inscrivant dans les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies et les ambitions de la Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable du Sport. Parce que nous sommes conscients de notre responsabilité dans l'avenir des générations futures, et parce que nous y voyons de formidables opportunités pour porter les valeurs que nous défendons depuis notre création.**

## S'engager pour l'accès à tous à des emplois de qualité

PSL contribue à l'objectif n°1 du programme de Développement Durable « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » et à l'objectif n°8 « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

PSL a pour objectif premier d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels des secteurs sportifs et socio-culturels. Nos Groupements d'Employeurs apportent sécurité et stabilité à nos salariés pour leur permettre de faire face à l'émission de la solidarité nationale et de la saisonnalité et au temps partiel.

PSL s'engage dans sa politique RSE à :

- S'inscrire dans la diffusion des politiques et dispositifs d'accès et de retour à l'emploi.
- Lutter contre le travail dissimulé, source d'effritement de la solidarité nationale et de précarité individuelle.
- Déployer des formules mutualisées d'emploi, développant ainsi une forme d'économie collaborative sur les micro-territoires.
- Faciliter l'accès de nos salariés à une couverture santé, aux aides d'accès au logement et aux services bancaires.
- Renforcer continuellement la qualité de vie au travail de nos équipes et intervenants locaux en agissant sur les conditions d'exercice des relations professionnelles.

## S'engager pour des territoires du bien-être

PSL contribue à l'objectif 3 du Programme Développement Durable « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

La recherche du bien-être et d'une bonne santé sont les raisons principales qui poussent les citoyens à pratiquer une activité physique ou sportive. Pour répondre à ce besoin, le réseau PSL œuvre pour que le sport et les loisirs soient accessibles partout et que l'offre soit adaptée aux contraintes d'espace et d'horaires des citoyens d'aujourd'hui.

PSL s'engage dans sa politique RSE à :

- Accompagner nos animateurs vers des formations leur permettant d'encadrer les publics éloignés de la pratique sportive et notamment les personnes en situation de handicap mental ou psychique.
- Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs métiers pour faire profiter au mieux la population des bienfaits apportés par le sport dans les parcours de soins et pour la qualité de vie au travail.
- Amplifier ses activités de soutien aux associations et clubs présents sur des territoires défavorisés pour que les activités sportives et socio-culturelles soient accessibles à tous.

## S'engager pour l'accès à tous à la formation

PSL contribue à l'objectif 4 du Programme Développement Durable « Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Le réseau PSL démontre chaque jour sa capacité à relayer sur le terrain les politiques publiques d'aide à la formation et s'engage pour que nos intervenants accèdent aux formations

**1 PAS DE PAUVRETÉ**



**8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**



**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**



**4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**



### EXEMPLE D'INNOVATION

#### Le baromètre « emploi sport et loisirs »

Notre réseau bénéficie d'un point de vue privilégié sur les dynamiques de l'emploi Sportif et de Loisirs. La publication annuelle du baromètre « emploi sport et loisirs » permettra de partager cette vision d'ensemble afin d'identifier les mesures qui portent leurs fruits ainsi que les leviers d'amélioration de l'emploi sportif et de loisirs.

dont ils ont besoin pour leur développement professionnel.

PSL s'engage dans sa politique RSE à :

- Traduire les politiques et dispositifs de formation professionnelle et continue sur le terrain pour limiter le non-recours aux droits à la formation.
- Mobiliser les acteurs locaux dans le déploiement de l'apprentissage en alternance et expérimenter des formules « d'apprentissage partagé ».
- Agir sur l'employabilité de nos intervenants sportifs et de loisirs en diffusant les informations sur les offres et en permettant l'accès aux formations qualifiantes et non qualifiantes.

### S'engager pour la parité

PSL contribue à l'objectif 4 du Programme Développement Durable « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Il reste encore beaucoup de distance à parcourir pour rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les espaces de notre société. Notre réseau porte une attention particulière aux enjeux d'égalités.

PSL s'engage dans sa politique RSE à :

- Viser la parité dans ses instances de gouvernance.
- Lutter contre les stéréotypes dans les pratiques sportives et de loisirs, pour des choix d'orientation libres et une plus grande diversité dans les disciplines.
- Participer à des actions de promotion et d'information pour faciliter l'accès des femmes aux métiers du sport.

### S'engager pour une solidarité internationale

PSL contribue à l'objectif 10 du Programme Développement Durable « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à un autre ».

Depuis 2015, notre partenariat avec l'ONG Poussière de Vie permet de jeunes volontaires de partir au Vietnam pour organiser des activités sportives et ludiques auprès des enfants d'orphelinats. Fort de cette première

expérience, PSL souhaite accroître ses partenariats internationaux pour faire du sport et des activités socio-culturelles des vecteurs de développement et d'éducation.

PSL s'engage dans sa politique RSE à :

- Mettre son expertise et ses capacités organisationnelles au service d'associations poursuivant le même but qu'elle dans d'autres pays.
- Favoriser les échanges interculturels dans le cadre de partenariats bilatéraux et multilatéraux.

### S'engager pour l'écocitoyenneté

PSL contribue à l'objectif 12 du Programme Développement Durable « établir des modes de consommation et de production durables » et à l'objectif 13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

Pour relever les défis environnementaux actuels, il faut que nous soyons tous, individuellement ou collectivement, des acteurs de la transition. Dans nos modes de vies, nos manières de travailler ou de consommer, nous devons substituer des alternatives plus vertueuses à nos habitudes. PSL veille à adopter les meilleures pratiques possibles et se fait le relais des initiatives conciliant Sport et Développement Durable.

PSL s'engage dans sa politique RSE à :

- Réduire le volume de papier utile à notre fonctionnement en mettant en place de nouveaux services de dématérialisation des documents.
- Adopter des bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie et d'eau et veiller au recyclage systématique de nos déchets.
- Encourager l'usage des modes de transports doux, en incitant nos salariés à réaliser des trajets domicile/travail en transports en commun.
- Soutenir les fournisseurs qui s'engagent pour la qualité environnementale de leurs produits et les conditions de travail de leurs salariés.
- Favoriser les partenariats avec des parties prenantes qui mettent leur responsabilité sociale au cœur de leurs métiers : banque éthique, fournisseurs d'énergie verte, entreprise d'insertion.

Enfin, de manière transversale, nous veillons à systématiser l'intégration des partenaires et parties prenantes à nos réflexions et projets, à nous assurer de l'appropriation de nos valeurs à tous les niveaux de notre réseau et à les diffuser auprès de la société, à agir de manière transparente et responsable et à déployer une démarche d'amélioration permanente.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



#### EXEMPLE D'INNOVATION

##### L'apprentissage partagé

En 2017 la FNPSL et la Fédération National des CFA ont signé un partenariat pour développer « l'apprentissage partagé ». Les contrats d'apprentissages sont soumis à la condition de trouver un employeur. Partager l'apprentissage au sein des Groupements d'Employeurs PSL offre plus de sécurité aux employeurs associatifs et permet aux apprentis de décrocher un contrat.

# L'OFFRE DE SERVICE

## Profession Sport & Loisirs

---

- ▶ Une aide au recrutement
- ▶ Le recours à l'emploi mutualisé et la Mise à Disposition d'Éducateurs
- ▶ Accompagnement scolaire  
Domicours - Groupe Up



## ➤ L'aide au recrutement

Avec plus de **8 000 offres d'emploi par an**, et **10 000 comptes candidats**, la Bourse d'Emploi de la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs est aujourd'hui reconnue comme la plus importante de notre secteur d'activité.

Celle-ci s'inscrit notamment dans le cadre d'un partenariat avec **Pôle Emploi** (Transparence du Marché du Travail) permettant la diffusion automatisée des offres déposées vers le site de Pôle Emploi, évitant ainsi aux employeurs les doubles saisies et garantissant la qualification des candidatures.

Cette Bourse d'Emploi Nationale entièrement gratuite est accessible en ligne sur :

[emploi.profession-sport-loisirs.fr](http://emploi.profession-sport-loisirs.fr)

Avec un réseau de proximité de Conseillers Emploi Formation et de Référénts Bourse d'Emploi, les collectivités locales bénéficient d'un accompagnement individualisé à la définition des profils de postes et aux recrutements d'animateurs. Elles pourront ainsi déposer de manière illimitée et gratuitement, l'intégralité de leurs offres d'emploi dans le cadre du Plan Mercredi.



profession  
sport & loisirs

10 000 postes  
à pourvoir

➤ Une bourse d'emplois dédiée  
aux métiers du sport et des loisirs

[www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## ➤ Le recours à l'emploi mutualisé et la Mise à Disposition d'Éducateurs

Certaines associations des secteurs du sport ou de l'animation socioculturelle (clubs sportifs, les écoles de musique, les associations de théâtre ou de danse, les maisons des Jeunes et de la Culture etc.) sont en mesure de proposer des activités pertinentes pour ce temps périscolaire.

Recourir à des Groupements d'Employeurs, regroupant en leur sein collectivités territoriales et associations, peut constituer une solution pour permettre des prestations de qualité. Les collectivités de petite ou de moyenne taille peuvent ainsi trouver dans une telle mutualisation les moyens de diversifier les activités proposées.

Pour les associations, un tel partenariat devrait permettre de sécuriser leur fonction employeur, en s'investissant de manière régulière et pérenne sur des activités similaires à celles qu'elles ont l'habitude de mettre en place. Pour les collectivités, il sécurise la prestation.

Par exemple les salariés peuvent ainsi se partager entre l'animation des activités périscolaires et des activités proposées par l'association (sur des temps extrascolaires, par exemple) et des temps méridiens gérés directement par la collectivité.

Les associations PSL et leurs Groupements d'Employeurs pourront, en fonction des besoins exprimés, répondre aux sollicitations des collectivités locales pour apporter des réponses en matière de construction d'emplois mutualisés.

Ces emplois pourront s'inscrire dans une démarche de territoire concerté et partagé entre les acteurs (collectivité et tissu associatif), de manière à consolider des emplois à temps partiel déjà existants, et garantir leur qualification.

Les dispositifs d'emplois aidés, d'insertion et de construction de parcours professionnels (PEC, Contrats d'apprentissage...) pourront également être mobilisés, s'inscrivant ainsi dans un double projet éducatif et d'inclusion sociale.



### En chiffres

*D'après l'enquête activités périscolaires PSL 2017*

Près de **2 000** éducateurs sportifs et animateurs socio-culturels PSL

mis à disposition auprès de **1 000** collectivités territoriales.

Plus de **330 000** heures d'intervention.

**60%** des interventions faites dans le cadre des activités périscolaires

## En bref

- ▶ Les associations Profession Sport et Loisirs possèdent un portefeuille de 25 000 éducateurs et animateurs socio-culturels, aux compétences les plus variées (arts du cirque, football, peinture...)
- ▶ La palette des activités proposées est ainsi diversifiée et peut répondre aux besoins des municipalités en charge des activités périscolaires.
- ▶ Les associations Profession Sport et Loisirs procèdent ainsi quotidiennement à la mise à disposition d'éducateurs au service d'associations sportives, d'associations de loisirs et des collectivités locales, par le biais de leurs Groupement d'Employeurs.
- ▶ La mise à disposition s'effectue en fonction du volume d'heures choisi durant la semaine ainsi que des besoins de chaque co-employeur pour le compte de ses activités.
- ▶ Le collaborateur concerné peut se déplacer sur un lieu d'activité déterminé. Une intervention sur les lieux mêmes de l'école est ainsi possible.
- ▶ Nos interventions s'inscrivent dans le cadre d'une prestation de service. Nos Groupements d'Employeurs sont bâtis sur la forme associative loi 1901, n'ont aucun but lucratif et recherchent en permanence la cohérence territoriale dans le choix de ses utilisateurs.

### Un partenariat et une démarche de responsabilité sociale

- ▶ Intervenant aujourd'hui régulièrement auprès des associations sportives, les éducateurs et animateurs appartenant au réseau Profession Sport et Loisirs exercent donc leur activité en fonction des rythmes scolaires et de travail.
- ▶ Les créneaux modifiés par le décret sont ainsi aujourd'hui non-occupés par nos éducateurs et animateurs socio-culturels. Nous ne doutons pas des disponibilités de nos collaborateurs pour de nouvelles heures de travail. Ces dernières pourront même conforter leur situation dans un emploi à temps plein durable.
- ▶ L'emploi à temps partagé doit en permanence être conforté. L'accomplissement d'heures complémentaires peut donc également permettre de soulager les associations sportives recourant à nos services.
- ▶ L'emploi à temps partagé permet également de s'inscrire dans une logique territoriale et de limiter les déplacements des intervenants périscolaires (grâce à notre maillage territorial).

# ➤ Accompagnement scolaire

## Domicours - Groupe Up

### Up Domicours

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs s'associe à Domicours (filiale du Groupe Up) pour proposer des solutions d'accompagnement scolaire sur mesure, suite au partenariat signé avec le Groupe Up,

Domicours développe des solutions innovantes et personnalisées, destinées à soutenir les actions sociales, économiques et culturelles des collectivités auprès de tous leurs publics : agents, administrés, ayants droit.. Sa filiale Domicours, spécialiste du soutien scolaire, propose des activités périscolaires avec une forte plus value éducative et pédagogique.

### Offre de service

- **Cap' English** : anglais ludique, sous forme d'ateliers – 2 niveaux : maternelle et élémentaire. Plus l'enfant est jeune et plus il est apte à assimiler des sons étrangers. Notre objectif : permettre aux enfants de découvrir les sons de la langue anglaise, de s'en approprier les structures simples et d'en acquérir les automatismes, au travers de chansons, de comptines et de scénettes de la vie quotidienne.
- **Cap' zéro faute** : aide aux devoirs ; accompagnement régulier de l'élève pour lui garantir une assiduité de travail et une bonne compréhension des cours. Les enfants sont répartis en petits groupe, de même niveau et sont accompagnés par un professeur qui les assiste dans le suivi des devoirs, pour combler certaines lacunes ou pour perfectionner leurs connaissances.

### Bénéfices pour les collectivités

- Bénéficier d'intervenants extérieurs formés et qualifiés, salariés de Domicours
- Proposer des activités périscolaires diversifiées avec une forte plus value éducative et pédagogique s'inscrivant dans les objectifs du PEDT
- Favoriser et développer la co-éducation sur la commune
- Répondre aux préoccupations actuelles des parents (réussite scolaire, santé, apprentissage des langues étrangères)

0 800 256 256 - [contact@domicours.fr](mailto:contact@domicours.fr) - [www.domicours.fr](http://www.domicours.fr)

# FICHES TECHNIQUES

## Profession Sport & Loisirs

---

- La mise à disposition de personnel
- Règlementation de l'encadrement sportif
- Formations et qualifications des métiers du sport
- Formations et qualifications des métiers de l'animation
- Fiche métier de l'animateur socioculturel
- Fiche métier de l'éducateur sportif polyvalent
- Fiche métier de l'éducateur sportif basket
- Fiche métier de l'éducateur sportif judo
- Fiche métier du professeur de danse
- Fiche métier de l'éducateur sportif tennis de table



# Fiche technique

## ➤ La mise à disposition de personnel

### QU'EST-CE QU'UNE MISE À DISPOSITION D'UN ÉDUCATEUR OU ANIMATEUR SPORTIF ?

Les Groupement d'Employeurs (GE) Profession Sport et Loisirs s'inscrivent dans le cadre d'un projet commun établi entre leurs membres, alliant à la fois un objectif de professionnalisation de la filière de l'emploi sportif et des loisirs et une réponse aux besoins en main d'oeuvre des structures membres.

Par la mise à disposition, un GE donne pour mission à ses éducateurs salariés d'exercer leur prestation de travail auprès et pour le compte de la structure membre concernée. Cette mise à disposition s'effectue en fonction du volume horaire convenu avec l'utilisateur. C'est ainsi le GE qui assume le risque économique lié à la fonction employeur, sauf en cas de manquement de l'utilisateur à ses obligations.

La mise à disposition de personnel salarié se traduit formellement par l'adhésion de la collectivité territoriale au GE et la conclusion simultanée d'une convention de mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions financières de la prestation du GE, la ou les activités pour lesquelles l'éducateur sera affecté auprès de la collectivité, ainsi que que les modalités de résiliation de la collaboration.

La mise à disposition permet ainsi aux collectivités d'être dégagées des implications liées à la gestion des ressources humaines, tout en bénéficiant de la certitude de disposer d'une main d'oeuvre qualifiée.

### UNE COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE BÉNÉFICIER DE CE SERVICE DE MISE À DISPOSITION ?

Depuis la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011, une collectivité territoriale peut avec très peu de restriction adhérer à un Groupement d'Employeurs, recourir à ses services, sans que ces tâches se limitent à des activités liées à un Service Public Industriel et Commercial.

La seule limitation prévue par le législateur est la suivante : les activités d'un salarié du GE au profit d'une collectivité ne peuvent excéder trois quarts de la durée du travail de l'éducateur, calculée annuellement.

A ce titre, les éducateurs Profession Sport et Loisirs concernés sont, avant tout et conformément à notre politique de mutualisation, mis à disposition d'une ou plusieurs associations de droit privé animant des activités sportives et de loisirs. Leurs affectations au service d'une collectivité ne dépassent donc en aucun cas cette limite fixée à hauteur de 3/4 de leur durée de travail.

### QUELS ENGAGEMENTS POUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ?

Si le GE est un organisme sans but lucratif, il demeure un prestataire de la collectivité territoriale. Celle-ci sera tenue de verser une somme en contrepartie de la prestation accomplie par l'éducateur, conformément aux conditions financières prévues par la convention de mise à disposition.

Poursuivant son objectif de mutualisation, le GE applique un dispositif de solidarité entre ses structures membres au sujet de toutes les dettes de nature sociale. Une responsabilité spécifique et limitée peut toutefois être mise en place, par les Statuts du GE, au profit des collectivités territoriales.

# Fiche technique

## ➤ Règlementation de l'encadrement sportif

L'exercice à titre professionnel de fonctions d'encadrement sportif est une activité règlementée. Seules les personnes titulaires de titres les habilitant à exercer une activité d'encadrement peuvent exercer cette activité en contrepartie d'une rémunération. Et ce peu important le mode de réalisation de la prestation (situation de prestation de service ou de salariat).

### Article L212-1 du Code du Sport :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

- Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
- Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à l'un des diplômes mentionnés ci-dessus.



# Formations et qualifications des métiers du sport

Jun 2018

## LES MÉTIERS DU SPORT



RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION DE L'EMPLOI SPORTIF SUR : [profession-sport-loisirs.fr](http://profession-sport-loisirs.fr)

### DEUST STAPS

Niveau II  
*(Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)*

- Animation, Commercialisation des Services Sportifs (AGSS)
- Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (AGAPSC)
- Activités physiques et sportives spécialisées : inadaptations sociales (AFSA - IS)
- Sport adapté, Activités physiques adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques
- Métiers de la forme
- Pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors

### DEUG STAPS

Niveau II

La validation de la deuxième année de licence STAPS délivre le diplôme DEUG STAPS. Ce diplôme fournit les prérequis d'emploi du BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT).

### Licence 3 STAPS

Niveau II

- Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S)
- Éducation et Motricité (EM)
- Entraînement Sportif (ES)
- Ergonomie du Sport et Performance Motrice (ESPM)
- Management du Sport (MS)
- Licence Pro selon UFR

### Master STAPS

Niveau I

- Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S)
- Éducation et Motricité (EM)
- Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)
- Ingénierie et Économie de l'Activité Physique (IEAP)
- Management du Sport (MS)

### Diplômes Universitaires

Se renseigner sur les options des D.U. directement auprès des Universités.

### CQP

*(Certificat de Qualification Professionnelle)*

- Animateur activités gymniques
- Animateur d'athlétisme
- Animateur d'escalade sur structure artificielle
- Animateur de badminton
- Animateur de course d'orientation
- Animateur de loisirs sportifs
- Animateur de patinoire
- Animateur de savate
- Animateur de tir à l'arc
- Animateur tennis de table
- Assistant animateur de char à voile
- Assistant moniteur de tennis
- Assistant moniteur voile
- Assistant professeur d'arts martiaux
- Educateur grimpe d'arbre
- Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon, option « moto verte »
- Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon, option « quad »
- Initiateur en motocyclisme
- Moniteur d'arts martiaux
- Moniteur d'aviron
- Moniteur de canoë-kayak
- Moniteur d'escrime
- Moniteur de football américain et flag
- Moniteur de rugby à XV
- Moniteur de roller skating
- Moniteur de squash
- Moniteur de tir sportif
- Moniteur de vol à plat en soufflerie assorti de la qualification complémentaire vol 3 D en soufflerie
- Moniteur en sport adapté
- Technicien de piste de karting
- Technicien de rugby à XV
- Technicien sportif de basket-ball
- Technicien sportif d'athlétisme
- Technicien sportif de cheerleading

### CQP

*(Certificat de Qualification Professionnelle)*

- Animateur soigneur assistant
- Enseignant animateur d'équitation
- Organisateur de randonnées équestres

### BAPAA

*(Brevet d' Aptitude Professionnelle d'Assistant-Animateur Territorial)*

### BPJEPS

Niveau IV - UJC et CS  
*Organisation et encadrement technique d'activités dans une spécialité donnée*

- Activités aquatiques et de la natation
- Activités CKDA/en eau vive
- Activités CKDA/en eau vive classe III
- Activités CKDA/en mer
- Activités de la forme
- Activités de randonnées
- Activités du cyclisme
- Activités équestres
- Activités gymniques
- Activités nautiques
- Activités physiques pour tous
- Activités pugilistiques
- Activités sports collectifs
- Basket-ball
- Escrime
- Golf
- Hockey
- Judo-Jujitsu
- Lutte et disciplines associées
- Parachutisme
- Patinage sur glace
- Pêche de loisir
- Plongée subaquatique
- Rugby à XV
- Skate
- Ski nautique Wakeboard
- Sport automobile
- Sports de contact et disciplines associées
- Surf
- Volley-ball et disciplines associées
- Vol libre

### DE

*(Diplôme d'Étude)*

- Alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne :
  - Option *Moyenne montagne*
  - *engagés* (Niv. III)
  - Option *Moyenne montagne tropicale et équatoriale* (Niv. II)
- Alpinisme-guide de haute montagne (Niv. II)
- SKI-monteur national de ski Alpin (Niv. II)
- SKI-monteur national de ski nordique de fond (Niv. II)

### DEJEPS

Niveau II, *Perfectionnement Sportif*  
*Coordination et encadrement d'activités physiques et sportives*

### DESJEPS

Niveau I, *Performance Sportive*  
*Expertise technique et direction dans les activités physiques et sportives*

### CONCOURS COLLECTIFS TERRITORIALES

#### TRP délivrés par la FFF

*(Fédération Française de Football)*

- Brevet Moniteur de Football (BMF)
- Brevet Entraîneur de Football (BEF)
- Brevet Entraîneur Professionnel de Football (BEFP)

#### TRP délivrés par la FFE

*(Fédération Française d'Équitation)*

- Animateur Assistant d'Équitation (AAE)

#### TRP délivrés par la FFN

*(Fédération Française de Natation)*

- Moniteur Sportif de Natation (MSN)

#### TRP délivrés par le Ministère de la Défense

- Aïda-moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif
- Moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif
- Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif

#### OTAPS

*(Océanologue Territorial des Activités Physiques et Sportives) - Catégorie C*

Être titulaire d'un diplôme homologué de niveau V.

#### ETAPS

*(Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) - Catégorie B*

Être titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent figurant sur une liste fixée par décret (Licence 2, BPJEPS...).

#### CTAPS

*(Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives) - Catégorie A*

Être titulaire d'un diplôme homologué de niveau II.

#### Professeur de Sport

*Code sportif Jeunesse et Sports*

Être titulaire d'un diplôme de second cycle supérieur, d'un diplôme équivalent figurant sur une liste fixée par décret (Master, DESJEPS...) ou athlète de haut niveau (sur la liste nationale)

#### Professeur d'EPS

*Code d'Éducation Nationale*

Être admissible au CAPES.

### TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

### EDUCATION NATIONALE (LMD)

### JEUNESSE ET SPORTS

Retrouvez l'ensemble des informations actualisées sur le site [profession-sport-loisirs.fr](http://profession-sport-loisirs.fr)



# Formations et qualifications des métiers de l'animation

## LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

FORMATIONS

QUALIFICATIONS

CONCOURS



RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION SUR LE NIVEAU DE L'ANIMATION :  
[profession-sport-loisirs.fr](http://profession-sport-loisirs.fr)

### BRANCHE ANIMATION

**CQP**

(Certificat de Qualification Professionnelle)

- Animateur danse
- Animateur périscolaire

**Animateur Territorial**

Catégorie B

- Être titulaire du BPJEPS  
Loisirs Tous Publics

### COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Retrouvez l'ensemble des informations actualisées sur le site gouvernemental : [mcp.cncp.gouv.fr](http://mcp.cncp.gouv.fr)

**Licence 2 STAPS**

Bac+2

- Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles

**DUT**

Niveau II

- Carrières sociales, option animation sociale et culturelle

**Licence Pro**

Niveau II

- Coordination et développement de projets pour l'action sociale, culturelle et socioculturelle
- Intervention sociale, spécialisation animation professionnelle

**Master Pro**

Niveau I

- Ingénierie sociale et socioculturelle

### EDUCATION NATIONALE (LMD)

**BAFA / BAFD**

Diplôme non professionnel  
Animation et Direction occasionnelle de centres de vacances et de loisirs

**BPJEPS**

Niveau IV, +UCC et CS  
Organisation et encadrement technique d'activités dans une spécialité donnée

- Activité du cirque
- Animation culturelle
- Animation sociale
- Éducation à l'environnement
- Loisirs tous publics
- Techniques de l'Information et de la Communication

**DEJEPS**

Niveau III, Perfectionnement Sportif  
Coordination et encadrement d'activités physiques et sportives

- Animation sociale
- Développement de projets, territoires et réseaux

**DESJEPS**

Niveau II, Performance Sportive  
Expertise technique et direction dans les activités physiques et sportives

- Développement de projets, territoires et réseaux

### JEUNESSE ET SPORTS

## > ANIMATEUR SOCIOCULTUREL GÉNÉRALISTE

*Autres appellations : animateur BAFA, animateur de centre de loisirs, moniteur de colonie de vacances*

### > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'animateur socioculturel généraliste a pour mission d'organiser et d'encadrer des activités de loisirs. Il conçoit ses activités en respectant le projet pédagogique de la structure qui l'emploie. La plupart du temps, il doit favoriser l'expression et la créativité et viser l'épanouissement de son public. Il encadre des groupes, souvent des personnes mineures. Enfin, il veille à la sécurité des participants.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

### > QUALITÉS REQUISES

Dynamique, créatif, pédagogue et responsable

### > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Centres de loisirs
- Centres de vacances
- Maisons des jeunes
- Foyers de jeunes travailleurs
- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours d'Animateur Territorial)
- Hôtellerie de plein air

### > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- BAFA (diplôme non-professionnel mais permet de respecter les normes d'encadrement du CASF dans le cadre des ACM)
- BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur)
- CQP Animateur Périscolaire
- BPJEPS Loisirs Tous Publics
- DUT Carrières sociales

L'animateur socioculturel d'aujourd'hui doit maîtriser parfaitement la démarche de projet. Plus de place à l'improvisation et à l'occupationnel. L'activité doit être pensée, construite et évaluée en fonction de l'objectif, du contexte, des contraintes, de la demande et des aptitudes des participants. Cela implique de bien connaître les différents types de publics (enfants, ados, jeunes en difficultés d'insertion, touristes...)

Les employeurs concentrant leurs besoins sur le temps périscolaire et ne disposant pas toujours des moyens financiers adéquats, les contrats sont souvent précaires, du moins en début de carrière : contrats en CDD et temps partiel sont généralisés.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

LE  
REGARD  
DE PSL

## ➤ ÉDUCATEUR SPORTIF POLYVALENT

*Autres appellations : entraîneur, professeur, enseignant, moniteur multisports*

### ➤ DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'éducateur sportif polyvalent organise et anime des activités sportives pour différents types de publics dans un objectif de découverte ou de loisirs. Il est capable d'encadrer plusieurs familles d'activités : jeux collectifs, activités physiques, de pleine nature, entretien corporel. Tâche essentielle, il doit veiller à la sécurité des pratiquants. Pour cela, il doit mettre au point des exercices adaptés au niveau du groupe, analyser et corriger les gestes.

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible. D'autre part, les employeurs ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de l'éducateur sportif est souvent partagé entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

### ➤ QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, sens du contact, sens des responsabilités, disponibilité

### ➤ PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours d'ETAPS)
- Clubs de sport (association ou entreprise)
- Centres de loisirs
- Particuliers (cf. fiche coach sportif)
- Armées

### ➤ FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- CQP Animateur de Loisirs Sportifs (pour enseigner de façon accessoire)
- BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- Licence 2 STAPS (2<sup>e</sup> année validée = prérogatives BPJEPS Activités Physiques pour Tous)
- Licence STAPS (sauf management du sport)

L'éducateur sportif est devenu plus qu'un entraîneur apprenant à ses élèves à escalader, à nager, ou encore à surfer. Il n'est plus uniquement dans la recherche d'une accessibilité au plus haut niveau de la compétition sportive. Le métier d'éducateur sportif a dépassé la simple finalité de l'apprentissage du sport et de la compétition. Il est aujourd'hui au cœur de valeurs éducatives, sociales, acteur de bien-être et de santé. En effet, à travers la pratique d'un sport, l'éducateur sportif transmet des valeurs de solidarité, d'entraide, de respect des règles et d'autrui. Ainsi, l'éducateur sportif devient un acteur majeur de l'éducation des pratiquants, sous les yeux attentifs des parents de jeunes sportifs, et de publics toujours plus diversifiés. Le métier d'éducateur sportif a su évoluer vers des missions de développement et de promotion, il se voit alors confier des tâches nouvelles, telles que l'organisation d'événement afin de promouvoir son club, la communication via les réseaux sociaux, la rédaction de dossier de demande de subvention, ou encore la recherche de sponsoring. À travers cette polyvalence, l'éducateur sportif accède plus facilement au temps plein.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

LE  
REGARD  
DE PSL

## > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'éducateur sportif basketball organise et anime des séances pour différents types de publics dans un objectif de loisirs ou de compétition. Il encadre un groupe et accompagne chacun des pratiquants dans sa progression. Il planifie ses séances en fonction des objectifs fixés et des échéances (championnats, coupes). Tâche essentielle, il doit veiller à la sécurité des pratiquants. Pour cela, il doit mettre au point des exercices adaptés au niveau du groupe, analyser et corriger les gestes.

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible. Il accompagne aussi les pratiquants sur les compétitions pour les coacher. D'autre part, les employeurs ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de l'éducateur sportif est souvent partagé

entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs. Il a donc tout intérêt à être polyvalent et à pouvoir encadrer d'autres disciplines qui ne se pratiquent pas sur les mêmes temps.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## > QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, sens du contact, sens des responsabilités

## > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Clubs de basketball
- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours d'ETAPS)

## > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- CQP Technicien sportif de basketball
- BPJEPS Sports collectifs mention basketball
- BPJEPS basketball
- DEJEPS Perfectionnement sportif mention basketball
- Licence STAPS Éducation motricité

L'éducateur sportif est devenu plus qu'un entraîneur apprenant à ses élèves à escalader, à nager, ou encore à surfer.

Il n'est plus uniquement dans la recherche d'une accessibilité au plus haut niveau de la compétition sportive. Le métier d'éducateur sportif a dépassé la simple finalité de l'apprentissage du sport et de la compétition. Il est aujourd'hui au cœur de valeurs éducatives, sociales, acteur de bien-être et de santé. En effet, à travers la pratique d'un sport, l'éducateur sportif transmet des valeurs de solidarité, d'entraide, de respect des règles et d'autrui. Ainsi, l'éducateur sportif devient un acteur majeur de l'éducation des pratiquants, sous les yeux attentifs des parents de jeunes sportifs, et de publics toujours plus diversifiés. Le métier d'éducateur sportif a su évoluer vers des missions de développement et de promotion, il se voit alors confier des tâches nouvelles, telles que l'organisation d'événement afin de promouvoir son club, la communication via les réseaux sociaux, la rédaction de dossier de demande de subvention, ou encore la recherche de sponsoring. À travers cette polyvalence, l'éducateur sportif accède plus facilement au temps plein.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

## > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'éducateur sportif judo organise et anime des séances pour différents types de publics dans un objectif de loisirs ou de compétition. Il encadre un groupe et accompagne chacun des pratiquants dans sa progression. Il planifie ses séances en fonction des objectifs fixés et des échéances (championnats, coupes) Tâche essentielle, il doit veiller à la sécurité des pratiquants. Pour cela, il doit mettre au point des exercices adaptés au niveau du groupe, analyser et corriger les gestes. À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible. Il accompagne aussi les pratiquants sur les compétitions pour les coacher. D'autre part, les employeurs ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de l'éducateur sportif est souvent partagé entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs. Il a donc tout intérêt à être polyvalent et à pouvoir encadrer d'autres disciplines qui ne se pratiquent pas sur les mêmes temps.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## > QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, sens du contact, sens des responsabilités, disponibilité

## > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Clubs de judo
- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours d'ETAPS)

## > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- CQP Moniteur d'arts martiaux
- BPJEPS Judo-jujitsu
- DEJEPS Perfectionnement sportif mention judo-jujitsu
- Licence STAPS (sauf management du sport)

L'éducateur sportif est devenu plus qu'un entraîneur apprenant à ses élèves à escalader, à nager, ou encore à surfer. Il n'est plus uniquement dans la recherche d'une accessibilité au plus haut niveau de la compétition sportive. Le métier d'éducateur sportif a dépassé la simple finalité de l'apprentissage du sport et de la compétition. Il est aujourd'hui au cœur de valeurs éducatives, sociales, acteur de bien-être et de santé. En effet, à travers la pratique d'un sport, l'éducateur sportif transmet des valeurs de solidarité, d'entraide, de respect des règles et d'autrui. Ainsi, l'éducateur sportif devient un acteur majeur de l'éducation des pratiquants, sous les yeux attentifs des parents de jeunes sportifs, et de publics toujours plus diversifiés. Le métier d'éducateur sportif a su évoluer vers des missions de développement et de promotion, il se voit alors confier des tâches nouvelles, telles que l'organisation d'événement afin de promouvoir son club, la communication via les réseaux sociaux, la rédaction de dossier de demande de subvention, ou encore la recherche de sponsoring. À travers cette polyvalence, l'éducateur sportif accède plus facilement au temps plein.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

## > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

Le professeur de danse éveille la sensibilité artistique des élèves en faisant preuve d'imagination pour rendre son cours vivant et attractif. Il effectue des choix pédagogiques afin de développer leur curiosité. À travers la danse, il accompagne ses élèves dans la découverte et la construction de leur propre corps par rapport à l'espace et aux autres. Avant tout pédagogue, le professeur de danse est souvent amené à mener un travail de chorégraphe. En effet, la danse est une activité artistique et créative et la préparation d'un spectacle et le passage sur scène font souvent partie du projet pédagogique des écoles de danse.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## > QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, créativité, dynamisme

## > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Écoles de danse associatives
- Collectivités territoriales (écoles de danse publiques : conservatoire, école territoriale). Accès à la fonction publique territoriale par le concours d'Assistant (ASEA) ou de Professeur (PEA)

## > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- CQP Animateur danse
- DE (diplôme d'Etat) de professeur de danse option danse classique
- DE de professeur de danse option danse contemporaine
- DE de professeur de danse option danse jazz
- CA (certificat d'aptitude) aux fonctions de professeur de danse

*Seules les spécialités classique, contemporaine et jazz sont soumis à l'obligation de détenir un diplôme pour enseigner. Pour les autres disciplines (Hip Hop, claquettes...), le diplôme n'est pas obligatoire mais il existe des formations reconnues pour leur qualité.*

Être un artiste accompli ne suffit pas pour enseigner. L'envie de transmettre, de faire aimer la danse est primordiale. De plus, il faut aussi savoir évoluer car les danses évoluent en suivant les mutations de la société.

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible. D'autre part, les employeurs du secteur privé ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de professeur de danse est souvent partagé entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

## > ÉDUCATEUR SPORTIF TENNIS DE TABLE

Autre appellation : entraîneur de tennis de table

### > DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'éducateur sportif tennis de table organise et anime des séances pour différents types de publics dans un objectif de loisirs ou de compétition. Il encadre un groupe et accompagne chacun des pratiquants dans sa progression. Il planifie ses séances en fonction des objectifs fixés et des échéances (championnats, coupes) Tâche essentielle, il doit veiller à la sécurité des pratiquants. Pour cela, il doit mettre au point des exercices adaptés au niveau du groupe, analyser et corriger les gestes.

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible. Il accompagne aussi les pratiquants sur les compétitions pour les coacher. D'autre part, les employeurs ne proposant pas toujours un poste à temps plein, l'emploi de l'éducateur sportif est souvent partagé entre plusieurs employeurs ou géré par un groupement d'employeurs. Il a donc



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

tout intérêt à être polyvalent et à pouvoir encadrer d'autres disciplines qui ne se pratiquent pas sur les mêmes temps.

### > QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, sens du contact, sens des responsabilités, disponibilité

### > PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours d'ETAPS)
- Clubs de tennis de table

### > FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- CQP Animateur tennis de table
- BPJEPS Activités Physiques pour Tous + CS Tennis de table
- DEJEPS Perfectionnement sportif mention tennis de table
- Licence STAPS (sauf management du sport)

L'éducateur sportif est devenu plus qu'un entraîneur apprenant à ses élèves à escalader, à nager, ou encore à surfer.

Il n'est plus uniquement dans la recherche d'une accessibilité au plus haut niveau de la compétition sportive. Le métier d'éducateur sportif a dépassé la simple finalité de l'apprentissage du sport et de la compétition. Il est aujourd'hui au cœur de valeurs éducatives, sociales, acteur de bien-être et de santé. En effet, à travers la pratique d'un sport, l'éducateur sportif transmet des valeurs de solidarité, d'entraide, de respect des règles et d'autrui. Ainsi, l'éducateur sportif devient un acteur majeur de l'éducation des pratiquants, sous les yeux attentifs des parents de jeunes sportifs, et de publics toujours plus diversifiés. Le métier d'éducateur sportif a su évoluer vers des missions de développement et de promotion, il se voit alors confier des tâches nouvelles, telles que l'organisation d'événement afin de promouvoir son club, la communication via les réseaux sociaux, la rédaction de dossier de demande de subvention, ou encore la recherche de sponsoring. À travers cette polyvalence, l'éducateur sportif accède plus facilement au temps plein.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche de chez vous.

LE  
REGARD  
DE PSL

➤ Pour plus de renseignements



Pour plus d'informations et renseignements,  
contactez l'association Profession Sport & Loisirs la plus proche :

[www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)





## Plus d'informations :

[www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

[federation.nationale@profession-sport-loisirs.fr](mailto:federation.nationale@profession-sport-loisirs.fr)



Document imprimé sur  
papier certifié PEFC  
et Imprim'vert

